

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 février 2012

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER, Madame Chantal BAJETTI, Monsieur Alain PIFFER, Madame Josiane LAURENT, Monsieur Didier TALAMONA, Madame Sylviane MEGEL (représentée par M. Jean-Claude KREMER), Monsieur Vincent CRAUSER, Monsieur Jean-Claude KREMER, Monsieur Patrice BASTA, (Boulay), Madame Jacqueline PAUL (Halling lès Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur Patrick PIERRE, Monsieur André HESSE, (Condé-Northen), Monsieur Hubert MATHIEU (Loutremange) Monsieur Jean-Michel BRUN, Monsieur Raymond DESCHOUX (Coume), Monsieur Christian BELVETTI (Denting), Monsieur Alphonse BASTIAN (Eblange), Monsieur Alain WILZER, Monsieur Christian KOCH (Gomelange), Monsieur Gabriel LEMAIRE (Guinkirchen), Monsieur André JAGER (Helstroff), Madame Sophie SCHNEIDER (Hinckange), Monsieur Roger BASSOMPIERRE (Mégange), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Monsieur Bernard SEICHEPINE (Narbéfontaine), Monsieur Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville), Monsieur Claude LECLERCQ (Saint Bernard), Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Germain VAILLANT (Roupeldange), Monsieur François TROMBINI, Madame Liliane ENSEL (Téterchen), Monsieur Jean-Marc CHAMPLON (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ (Varize), Madame Eliane KLEIN (Vaudoncourt), Monsieur Gérard FISCHER (Velving), Monsieur Dominique BOUCHE (pouvoir de Monsieur Jean-Claude BRETNACHER) (Volmerange lès Boulay).

Conseillers en fonction : 47

Conseillers présents : 40

Dont représentés : 2

Conseillers absents : 5

POINT N°1 : Compte administratif 2011 (budget général M14)

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-président, présente dans le détail le compte administratif 2011 et retrace l'activité budgétaire de l'exercice. Il indique que le compte administratif 2011 dans le budget général fait apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de + 342.749,97 € et en investissement un déficit de clôture – 1.615.163,33 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

1) d'adopter le compte administratif 2011 (budget général) tel que présenté par le vice-président

POINT N°2 : Affectation du résultat 2011 (budget général M14)

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, indique qu'au vu du compte administratif 2011 qui fait apparaître en fonctionnement un excédent de fonctionnement de 342.749,97 € et en investissement un besoin de financement de 3.353.003,33 €, il est proposé d'affecter en section d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement à savoir 342.749,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) de suivre la proposition du Vice-président et d'affecter à la section d'investissement l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2011 à savoir 342.749,00 €,
- 2) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

POINT N°3 : Débat d'orientation budgétaire 2012

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président, fait lecture des différents éléments et lance le débat dans l'assemblée.

1. La situation financière de la communauté de communes

1.1. Le budget principal

La section de fonctionnement :

Le taux de réalisation des recettes est de 95%, celui des dépenses de 86%, ce qui permet de dégager un résultat brut à la clôture de l'exercice de 342 749,97€ en baisse cependant de 45% par rapport à 2010 mais conforme à la prévision budgétaire (l'excédent de fonctionnement prévisionnel était de 352.158€).

STRUCTURATION DES DEPENSES COURANTES			
	Montant	CCPB	Moyenne nat.
Charges de fonctionnement	588 649 €	43/HAB	68€/HAB
Charges de personnel	587 873 €	43€/HAB	65€/HAB
Subventions diverses	66 954 €	5€/HAB	20€/HAB
Charges financières	367 451 €	27€/HAB	19€/HAB
STRUCTURATION DES PRODUITS COURANTS			
	Montant	CCPB	Moyenne nat.
Produit de l'exploitation	237 043 €	17€/HAB	69€/HAB
Recettes fiscales	1 219 629 €	90€/HAB	176€/HAB
Dotations diverses (DGF)	868 972 €	64€/HAB	63€/HAB

AUTRES COMPARATIFS			
	Montant	CCPB	Moyenne nat.
Capacité d'autofinancement nette	127 361 €	10€/HAB	41€/HAB
Encours de la dette	3 797 633 €	281€/HAB	147€/HAB
Annuité de la dette	351 441 €	26€/HAB	19€/HAB

15€/HAB (sib)

La marge d'autofinancement nette s'établit à 127 361€ soit 3,7% des recettes de fonctionnement (rappel : 15,35% en 2009 et 17,6% en 2010).

Pm : Moyenne nationale = 15%

La section d'investissement :

Le taux de réalisation s'établit à 45% (4 094 099 € pour une prévision de 7 029 522€) ; la différence d'un montant de 3M€ doit être rapprochée du montant des engagements sur le projet petite enfance réalisé à 65%, sur le boudrome et le tennis couvert ainsi que sur le bâtiment relais n° 2 non réalisés à ce jour.

Le solde en investissement est négatif à hauteur de 859 739,84 € sur l'exercice et de 1 615.163,33€ en tenant compte du cumul avec 2010. Il doit être apprécié au regard des subventions en cours sur ces programmes (ex : 1,8M€ sur la petite enfance)

L'emprunt programmé de 858.000 € n'a pas été contracté dans l'attente des décisions définitives en matière de subvention CAF et Europe. Il le sera en 2012.

Une ligne de trésorerie supplémentaire de 1M€ a été mobilisée pour faire l'avance des travaux.

Le niveau des dépenses d'équipement pour 2011 est de 245 € par habitant soit plus du double de la moyenne nationale.

Le budget annexe des ordures ménagères :

Il présente un excédent d'exercice de 189 660,80€ et de 375 505,92€ avec le report antérieur.

Recettes : Le produit de la redevance est conforme à 99% aux prévisions (1 336 479€)

Les reversements attendus au titre de la valorisation sont très supérieurs à l'évaluation : 250 000€ pour une prévision de 123 000€ et comportent la régularisation sur 2010 (environ 100 000€ versés au début de l'année 2011).

Dépenses : la collecte et le traitement représentent 1.306 396€ dans le compte administratif 2011.

Il se confirme par conséquent que les recettes propres de la redevance ne couvrent pas totalement le coût des ordures ménagères et les frais de gestion du service ; la valorisation permet d'équilibrer le système et de maintenir le prix de la redevance.

Une première tranche de créances irrécouvrables a été comptabilisée en 2011 pour un montant de 11 703,89€.

Le tableau ci-dessous indique le suivi des recouvrements à la date du 31 janvier 2012 :

Tableau des restes à recouvrer ordures ménagères

Exercice	Prises en charge (base CA)	Restes à recouvrer	Taux de recouvrement
2008	1.437.260	27 199	98,11%
2009	1.410 785	52 181	96,30%
2010	1.331 111	85 229	93,60%
2011	1.373.341	135.480	90,13%

Le nombre d'usagers ayant opté pour le prélèvement est de 672 soit 12 % des factures émises.

Le nombre d'usagers ayant opté pour la mensualisation est de 1293 soit 22 % des factures émises (en progression de 6,5% par rapport à 2010).

2. La proposition globale de budget primitif 2012

2.1. La section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ESTIMEES		RECETTES DE FONCTIONNEMENT ESTIMEES	
Charges à caractère général :	599 968	Produits des services et ventes	249 017
Charges de personnel	615 300	Impôts et taxes	2 133 199
Autres charges de gestion courante	735 887	Dotations, subv. et participations	984 418
Charges financières	168 634	Autres produits de gestion courante	224 535
Attributions de compensation	1 383 165	Attributions de compensation	63 684
Dotation de solidarité	105 000	Produits exceptionnels	46 940
Amortissement	19 034		
Charges exceptionnelles	5 300		
Dépenses imprévues	5 000		
Autofinancement prévisionnel	64 505		
Total	3 701 793	Total	3 701 793

Globalement, le budget de fonctionnement augmente en masse de 25 % par rapport à 2011 ; il demeure à niveau constant après neutralisation du FNGIR (fonds national de garantie).

La marge d'autofinancement prévisionnelle est en baisse sensible à 64 505€ soit 2 % des produits de fonctionnement en brut.

Elle subit en particulier l'impact de charges nouvelles :

- la participation au fonctionnement des structures petite enfance (132 340€ en année pleine)
- le solde de la TLE sur le bâtiment relais 1 (114 000€)
- l'équipement de démarrage pour la petite enfance
- la participation Transboulot (42 000€)

L'accroissement des charges courantes est important. En particulier celui des charges transférées. C'est le cas des fluides dans les équipements publics (gaz, fioul, électricité), des frais de fonctionnement et des contingents divers (ex : SDIS)

Les recettes ne connaissent pas de progression à l'échelle des charges nouvelles:

Le produit de la fiscalité professionnelle est en légère progression à 1 287 225€ soit + 0,55%.

Cette augmentation ne compense pas la baisse de la dotation globale de fonctionnement entre 2010 et 2011 (près de 20%). Une demande de justification a été adressée à la Préfecture.

Conséquence : la capacité d'autofinancement actuelle ne permet pas à la CCPB de mener de front tous ses projets. Le démarrage de certains de ces projets peut être différé. Pour autant, son niveau d'endettement est maîtrisé en raison de la couverture des annuités par des tiers (emprunts SIB). Le budget comporte par ailleurs des dépenses importantes non répétitives (ex : TLE). Les capacités réelles de la CCPB pourront être réellement appréciées au terme du cycle de développement engagé depuis 2008 et qui devrait se ralentir vers 2014/2015.

Les tarifs et participations (peu de modifications):

- pour la cantine de l'école primaire : 187,75€ /an par élève pour les communes et 150€/trim pour les familles (cf : selon convention avec les communes)
- Les repas pris au collège ou au LPI à 2,65€ (2,61€ en 2011)
- Pour la piscine : 2€ pour les adultes et 1€ pour enfants et scolaires, 45€/h pour les associations et 72€ pour les leçons.
- Pour la bibliothèque : 5€ pour la carte d'abonnement (gratuité pour les jeunes)
- Loyer IEN dans le bâtiment André Malraux : 850€/trim

Les dépenses en fonctionnement :

- la subvention à l'association du LPI : 26 595,34 €
- le contingent SDIS augmente de 2% en 2012 à 21 4572,94€
- la participation à divers syndicats : 0,61€/hab comme en 2008 pour le SMVT
12248€ au SIANR (Nied réunie) pour 8 communes
2490€ au syndicat de la Nied allemande (estimation pour 4 communes)
- les charges de personnel : pas de modification par rapport à 2011
- subventions, interventions et participations en faveur des associations et organismes divers :

Pas de nouveaux engagements si ce n'est la participation au fonctionnement des structures dédiées à la petite enfance pour un montant relativement conséquent : 132 340€ (base année pleine).

Maintien des interventions pour des animations, manifestations dont l'objet répond aux critères définis par l'intérêt communautaire

Pour la partie caritative, associative et culturelle

- 22770€ à l'école de musique et de danse
- 700€ à chacune des associations de la maison caritative
- 10000€ pour l'organisation du salon du livre
- 1000€ pour les soins à domicile et la CLIC
- 1454€ pour le festival des contes
- 8990€ pour l'étude chemins de randonnée (honoraires)
- 500€ estimé pour animations diverses bibliothèques
- 1500€ pour Insolivres et diverses animations
- 4471 € pour l'assurance des JSP (jeunes sapeurs pompiers volontaires) + 80€ en subvention par JSP
- 132 340€ AASBR pour la petite enfance

Dans le registre économie, commerce, emploi

- 17959€ à la mission locale en faveur de l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans
- 9147€ à l'association des commerçants de Boulay
- 40€ adhésion à ALLO-ACTIF
- 1329€ à l'ADIL (espace info énergie)
- 82000€ pour le chantier d'insertion
- 42000€ pour la convention Transboulot

La DSC, dotation de solidarité communautaire

Propositions pour 2012 :

La réforme de la taxe professionnelle avec le volet vote des taux est entrée en vigueur en 2011.

Le principe de la dotation de solidarité communautaire (DSC) instituée en 2009 est maintenu mais doit répondre d'avantage aux besoins propres de la communauté de communes.

Le produit fiscal annoncé pour 2012 est de 1 287 225€ ce qui conduirait en application du mécanisme en vigueur à une répartition en faveur des communes d'un montant de 179 000€ (40% de la progression par rapport à 2008).

Cette « redistribution » représenterait 14% de la recette fiscale de la communauté de commune.

Ce mécanisme ampute de manière disproportionnée le budget de la CCPB à plusieurs titres :

- la progression du produit enregistrée au cours des dernières années provient presque exclusivement des actions de développement conduites par la CCPB
- le champ des compétences de la CCPB s'est étendu depuis sa création alors que celui des communes est demeuré à son niveau.
- Les charges transférées par les communes membres n'ont pas été réévaluées depuis la création de la CCPB qui supporte intégralement les augmentations. Ex : le contingent incendie a augmenté de 8% en 3ans soit 16000€.
- Ce reversement s'analyse comme une subvention aux communes et se répercute négativement sur la DGF de la CCPB

Faute de pouvoir consolider sa marge d'autofinancement sur la fiscalité professionnelle, le recours à la fiscalité mixte (professionnels et ménages) constitue une alternative que la CCPB avait exclue jusqu'à ce jour. Monsieur le Vice-président indique que cette alternative sera à moyen terme inéluctable car les impôts professionnels (CVAE, TASCOM, IFR et CFE) ne sont plus dynamiques, seules les bases peuvent l'être. Une projection sera faite pour tenter d'augmenter le produit de la fiscalité de 50.000 euros et d'augmenter les taux de la TFB, TFNB et TH. Un certain nombre de conseillers communautaires manifestent leur désapprobation quant à cette augmentation programmée des impôts locaux pour les ménages. M. Gilbert KROENNER de Helstroff demande que l'on réduise « le train de vie » de la CCPB, ce à quoi le Président répond « Dites-moi où ? ». M. Roland WAGNER de Mégange répond que les équipements prévus ne sont d'aucune utilité pour les villages. Le Président indique que la Présidente de la Pétanque a consulté tous les maires qui ont tous signé et renvoyé la Présidente chez le Président de la CCPB. Il ajoute que les équipements de la CCPB sont tous fréquentés par 60% si ce n'est plus d'adhérents des communes de la CCPB hors Boulay.

Monsieur LEMAIRE de Guinkirchen suggère que l'on baisse ou supprime la DSC reversée aux communes, ce à quoi le Vice-président répond qu'il suggère de la geler à hauteur de son montant de 2010 (105.000 euros) en raison du contrat moral qui existait entre les communes éoliennes qui ont accepté le reversement de leurs bases dans le pot commun à la création de la CCPB si ce reversement était réalisé.

Conclusion : l'élaboration détaillée du budget révélera le niveau de reversement admissible pour 2012. A ce stade, il doit être admis qu'une dotation supérieure à celle de 2011 n'est pas justifiée.

2.2. La section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ESTIMEES		RECETTES D'INVESTISSEMENT ESTIMEES	
Déficit reporté	1 615 164		
Emprunts	207 966	Autofinancement prévisionnel	64 505
Immobilisations incorporelles (logiciels)	7 867	Affectation du résultat 2011	342 749
Immobilisations corporelles (matériel et mobilier)	179 226	Amortissement	19 034
Immobilisations Hôtel communautaire	70 000	FCTVA	453 043
Bâtiment relais	1 856 417	Subventions	3 150 337
Petite enfance	1 411 346	Emprunt	2 092 167
Tennis et pétanque	761 401		
Divers (piscine,etc)	12 448		
Total	6 121 835	Total	6 121 835

Les dépenses d'investissement sont encore marquées par leur niveau élevé. (PM : 5,5M€ en 2011)

La communauté de communes est engagée dans le cadre du PER (pôle d'excellence rurale) et des aides sollicitées auprès de la Région lorraine et du Conseil Général de la Moselle avec l'obligation de tenir un calendrier de réalisation assez contraignant jusqu'en 2014/2015.

La contrainte financière conduira à prioriser les engagements sur ce cycle de 3 ans.

La construction du bâtiment relais n°2 en fait partie car il s'agit d'un investissement productif (emploi, activité, fiscalité). Pour autant, cette réalisation devra se faire à coût nul pour la collectivité et toutes les dépenses dont elle assure l'avance devront être couvertes par l'entreprise bénéficiaire.

Concernant les autres programmes engagés (boulodrome couvert, aile école de musique du tribunal, aménagement du nouveau siège), leur date de démarrage sera liée aux conditions économiques.

L'emprunt inscrit en équilibre se répartit comme suit :

- 850 000 € pour la petite enfance
- 1 000 000€ pour le bâtiment relais 2 (emprunt couvert par le loyer)
- 242 000€ sur la partie à charge de la CCPB sur les autres investissements

2.3. Budget annexe Ordures Ménagères

Tarification :

La redevance est maintenue à son niveau annualisé de 2011 (cf : délibération prise en décembre) pour le 1^{er} semestre 2012.

La prévision de budget pour 2012 s'établit à 1.878.455 € dont 375.505€ de report (1.659.845€ en 2011)

Si un ajustement s'avère utile, mais à ce stade le risque est très faible, il interviendra au 2^{ème} semestre pour tenir compte du niveau des retours financiers tirés de la revalorisation.

Une première tranche de créances irrécouvrables de 11703,89€ a été admise en 2011; il convient désormais de provisionner chaque année des crédits à cet effet.
Parallèlement, il y a lieu de renforcer les actions de recouvrement pour éviter une dégradation des ressources.

CONCLUSION

Les propositions du Président pour l'exercice 2012 :

FINANCES

- ❖ La part d'autofinancement dégagée par le budget prévisionnel de la CCPB est en repli. Cette baisse significative est la résultante directe :
 - du développement des compétences qui pèsent sur les charges courantes. Entre 2009, et 2011, les charges de fonctionnement de la CCPB ont augmenté de 82% ; les recettes de fonctionnement seulement de 68%. La nécessité s'impose pour la communauté de maîtriser au mieux ses charges courantes dans la perspective de la création de nouveaux services (petite enfance en particulier)
 - des investissements lourds consentis depuis plusieurs années qui même s'ils bénéficient d'aides financières conséquentes ont mobilisé le fonds de roulement. L'encours de la dette est partiellement couvert par les participations des entreprises bénéficiaires. Les lignes de trésorerie ont vocation à être remplacées par l'emprunt.
- ❖ La dotation de solidarité communautaire n'est pas remise en cause ; les délégués de la CCPB sont attachés à cette contribution qui profite aux communes engagées économiquement. Mais son niveau doit être contenu à un niveau juste et équilibré pour les communes et pour la communauté.
- ❖ La recherche d'économie sur les coûts de fonctionnement des services et des équipements sera poursuivie (ex : chauffage piscine, frais de surveillance cantine, etc). Une priorisation des projets d'investissement est indispensable.
- ❖ Le recouvrement des recettes de la communauté de communes (OM et autres recettes) doit être amélioré. Une rencontre sera organisée avec les services de la DRFIP pour examiner les pistes de progression.
- ❖ Une augmentation du taux des taxes ménages de l'ordre de 1% sera proposée (sauf pour la TFB car pour l'instant le taux est 0%) au BP 2012 pour assurer une augmentation du produit attendu de l'ordre de 50.000 euros.

ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

Le budget 2011 témoignait d'une implication plus forte de la CCPB dans les domaines qui touchent à la culture, aux loisirs et à l'action sociale à l'échelle communautaire.

Le budget 2012 s'inscrit dans le prolongement de ces actions :

- ❖ Pour les équipements, la poursuite et la clôture des équipements programmés dans le cadre des financements du PER (pôle d'excellence rurale) : petite-enfance, tennis et boulodrome couverts.
- ❖ le 3^e salon du livre en juin avec l'espoir d'accueillir des auteurs « nationaux », l'opération chemins de randonnée, et le soutien aux associations qui travaillent à la promotion du territoire.
- ❖

ACTIONS A CARACTERE ECONOMIQUE

- ❖ *Rachat des anciens locaux de la SIB par l'intermédiaire de l'EPFL*
- ❖ *la valorisation des friches industrielles notamment dans le secteur de l'ancien siège MULLER frères – le suivi et l'accompagnement du projet de pépinière d'entreprises*
- ❖ *la construction d'un 2^{ème} bâtiment relais*
- ❖ *la participation active au maintien et à l'élaboration d'un projet d'établissement pour le LEPI de Boulay*

LE SOUTIEN AUX COMMUNES

- ❖ *Le lancement des études liées à la mise en conformité des bâtiments et voirie à la réglementation sur la mobilité*
- ❖ *La poursuite des travaux en collaboration avec l'AGURAM et le SCOT de l'agglomération messine dans le domaine de l'urbanisme.*
- ❖ *La reconduction du partenariat avec l'ASBH et le chantier d'insertion.*
- ❖ *Le suivi du programme Transboulot*
- ❖ *La mise en œuvre du schéma intercommunal de coopération intercommunal*
- ❖ *La préparation à l'intégration au 1^{er} janvier 2013 des syndicats dans le cadre du schéma de CDCI.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

PREND ACTE

- 1) *de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2012*

POINT N°4 : Compte de gestion 2011 (budget principal)

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président indique que le compte de gestion 2011 (budget principal) est en tout point conforme au compte administratif 2011 (budget principal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

EN PREND ACTE

Les membres du conseil communautaire,